

Enfin, une délibération municipale ultérieure atteste que l'institutrice Paturel, femme Brun, a bien mérité de la patrie et de la commune dans l'éducation patriotique qu'elle a donnée à ses élèves. Quant à Madeleine Brochaud, elle fut gratifiée d'un certificat de civisme ¹.

Toutes deux avaient remis à la municipalité, le 20 juillet 1794, les objets religieux qui suivent et qui, évidemment, provenaient du mobilier scolaire : treize tableaux ou estampes, un marchepied d'autel, deux chandeliers, un christ, des chapelets et deux croix peintes en gris ².

Au cours de la période de modération relative qui suivit la chute de Robespierre, on procéda à une réorganisation de l'enseignement primaire, et les maîtres et maîtresses de la Croix-Rousse furent remplacés.

Le 2 juin 1795, le citoyen Périsset-Merville, membre du Jury d'instruction publique à Lyon, nomme aux fonctions d'institutrices Anne Chosson (ou Chausson), femme Giraud ³, et Barbe Brechbuler, femme Martel, native du canton de Berne (Suisse).

Quant aux instituteurs, sont nommés, mais à titre provisoire, Joseph Pitiot, Pierre Latreille, ex-père augustin de la Croix-Rousse. Les uns et les autres sont installés par le maire Gonchon, après prestation du serment et inventaire du mobilier scolaire dont ils demeurent chargés.

Les prédécesseurs des nouveaux promus avaient demandé que le chauffage leur fût fourni. Mais le District répondit que la loi du 29 frimaire mettait toutes les dépenses de cette nature à la charge des instituteurs, quitte à la municipalité à les faire participer à la distribution du combustible vendu aux habitants.

Quelques mois plus tard, le 23 septembre, les habitants de la Croix-Rousse témoignent à l'administration du district leurs craintes de l'aliénation de la maison qui, de tout temps, a servi d'école aux enfants. Il leur est répondu qu'ils n'avaient rien à redouter, ladite maison n'ayant pas été portée, par le receveur des Domaines, sur le tableau des biens nationaux ⁴.

Mais un démenti brutal est infligé à cette promesse dès l'année suivante. Le 16 thermidor an IV (3 août 1796), l'administration départementale procède à la vente de l'immeuble en question et de ses dépendances, comme biens nationaux. Voici l'acte dressé à cet effet :

1. Le 18 avril 1794, le District statue que les instituteurs qui ont exercé en 1793 jusqu'à ce jour, seront payés conformément à la loi, s'ils sont munis de bons certificats.

Le 25 septembre, un certificat de civisme est délivré à l'ex-instituteur Claude-Louis Tur, ainsi qu'à Joséphe-Claudine Celle, femme Laurent, institutrice à la Croix-Rousse. (*Arch. dép.*, L, 912 et 914).

2. *Arch. munic.*, N5, Biens nationaux.

3. Nous voyons, par une délibération municipale, que la femme Giraud exerçait, l'année précédente, la profession de blanchisseuse.

4. Délib. munic. — *Arch. dép.*, L, 969.